



C.C.A.S

Nouvelles permanences

Écouter, guider, aider, telles sont les valeurs essentielles véhiculées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Afin de servir au mieux l'ensemble des habitant-e-s de Moret-Loing-et-Orvanne, nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture de permanences du CCAS dans les communes déléguées de Montarlot, Épisy et Écuellen.

Celles-ci se dérouleront comme suit :

- en mairie déléguée de Montarlot : les lundis matins de 8h30 à 12h en semaines paires.
- en mairie déléguée d'Épisy : les jeudis matins de 8h30 à 12h en semaines impaires.
- en mairie déléguée d'Écuellen : les jeudis après-midis de 13h30 à 17h.

Le CCAS vous accompagne dans toutes vos démarches administratives (constitution de dossiers CAF, retraite, sécurité sociale...). Il assure également des missions d'aides sociales légales (RSA, APA, logement, domiciliation...) et facultatives (bons alimentaires, aides aux impayés...).

Les agents sont à vos côtés pour vous écouter, vous orienter et trouver avec vous la solution la plus adaptée à votre situation et à vos besoins, en toute confidentialité.

Dikran ZAKEOSSIAN
Maire de Moret-Loing-et-Orvanne

Sylvie SOUCHARD
Vice-présidente du C.C.A.S